

Le Premier Ministre

Sigralé

Paris, le 19 FEV. 2026

Mesdames et Messieurs les Maires,

Je veux d'abord vous confirmer, comme je l'ai fait dès ma prise de fonctions, mon respect et ma confiance. Dans quelques semaines, de nouveaux conseils municipaux seront élus partout en France : je veux qu'ils puissent démarrer leur mandat avec de la clarté et de la visibilité, notamment sur le plan budgétaire.

Le budget 2026 acte un compromis qui permet de faire avancer le pays, dans la transparence, la responsabilité et l'intérêt général. Depuis septembre, j'ai tenu une ligne simple : repousser le désordre.

Je souhaite m'adresser à vous, Mesdames et Messieurs les Maires, pour que chacun puisse comprendre exactement ce que comprend ce budget.

Les collectivités territoriales contribueront à l'effort national, comme tous les acteurs publics, en premier lieu l'État, qui doit être exemplaire. Nous devons impérativement ramener le déficit en 2026 à 5 % du PIB, comme nous l'avons ramené à 5,4 % en 2025, c'est un enjeu majeur de souveraineté et de crédibilité de la France. Pour autant, cet effort doit être raisonnable et proportionné. Dans le texte initial présenté à l'automne dernier, l'effort prévu pour les collectivités était de 4,6 milliards d'euros ; nous le ramenons à moins de 2 milliards d'euros en 2026.

Nous avons écouté, corrigé, ajusté.

Ce budget est donc **un budget de stabilité** pour les communes.

La DGF sera reconduite à son niveau de 2025, soit 27,4 milliards d'euros, préservant ainsi la hausse de 790 millions d'euros réalisée ces trois dernières années.

Contrairement à l'année dernière, les communes ne seront pas concernées par le dispositif de lissage des recettes, le « DILICO ». En outre, dès le printemps 2026, elles se verront restituer, comme prévu, 30 % de leur ponction de 2025, ce qui représente plus de 80 millions d'euros au niveau national.

Le Gouvernement a par ailleurs entendu les questionnements légitimes quant à la minoration de la compensation d'abattement de fiscalité sur les locaux industriels (le « PSR VLEI ») : l'effort est ramené à 700 millions d'euros pour les communes et intercommunalités concernées, contre 1,2 milliards d'euros dans le texte initial.

Ce budget c'est aussi une reconnaissance accrue de votre engagement au double titre d' élu local et d'agent de l'Etat : la dotation d' élu local (DPEL) est revalorisée et une prime de 500 euros vous sera désormais versée annuellement, comme agent de l'État, comme je m'y étais engagé.

Sur le volet du soutien à l'investissement, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été préservée. Le Gouvernement a également entendu le souhait des élus locaux et des Députés de réhausser les engagements du fonds vert de 200 millions d'euros par rapport au projet de loi initial. La dotation aménités rurales est reconduite en 2026 à hauteur de 110 millions d'euros. Le Gouvernement réaffirme ainsi son accompagnement des territoires dans la transition écologique.

Outre ces éléments budgétaires et financiers, le Gouvernement s'est mobilisé ces dernières semaines, autour de quelques priorités importantes pour vous, avec de premiers résultats :

- la reconnaissance de l'engagement des élus locaux avec la publication de la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;
- la simplification du droit des collectivités territoriales avec l'adoption en février d'un « méga-décret » portant suppression de près de 40 normes ;
- le report à 2030 des effets du décret tertiaire et le relèvement de certains seuils de la commande publique ont déjà été mis en œuvre ;
- enfin, la sécurité du quotidien, avec l'examen du projet de loi renforçant les pouvoirs des polices municipales et des gardes champêtres, dès le mois de février au Sénat, avant une adoption que je souhaite définitive dans les toutes prochaines semaines.

Enfin, je partage avec vous une conviction profonde : le besoin d'une véritable clarification des compétences et d'une profonde réforme de l'État. Il faut remettre de l'ordre, pour nos concitoyens, dans la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales, mais aussi parfois entre les collectivités locales elles-mêmes, et rendre du pouvoir d'agir et de la responsabilité aux élus locaux.

Ce projet doit se concentrer sur les priorités de nos concitoyens : le logement, la santé, la dépendance ou encore la mobilité.

C'est pourquoi, après un cycle de concertations avec les élus concernés, le Gouvernement présentera au Conseil des ministres, dans les toutes prochaines semaines, un nouvel acte de décentralisation, de clarification et de réforme de l'État. Ce projet de loi sera complété par deux autres textes portant sur la simplification normative et la réforme de la Métropole du Grand Paris.

Vous pouvez compter sur ma détermination à tenir le cap, protéger l'essentiel et refuser les postures de blocage. La France a besoin de sérieux, et elle a besoin de ses élus locaux, au premier rang desquels les maires.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien Fidèlement,

Sébastien LECORNU

